



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2014

La séance débute à 17h18, par la modification de l'ordre du jour proposée par Madame JACOBS, Principale et Présidente. Elle rajoute en point 8, la sortie d'inventaire du véhicule de l'établissement.

Le quorum est atteint avec 18 membres présents sur 23.

Ordre du jour

- 1) Installation ;
- 2) Règlement intérieur du CA ;
- 3) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 25/09/2014 ;
- 4) Installation des instances ;
- 5) Liste des activités des associations (Association Sportive et Culturelle, Foyer Socio-Educatif) ;
- 6) Délégation de signature des contrats, conventions, marchés publics ;
- 7) Logements de fonctions ;
- 8) Désaffectation du véhicule de l'établissement ;
- 9) Informations diverses ;
- 10) Questions diverses.

Madame la Présidente propose de mettre aux voix l'adoption de l'ordre du jour.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Installation

Madame la Présidente procède à la présentation nominative des membres du CA. Accueil de messieurs René CLERVAUX et Auxence CONTOUT comme personnalités qualifiées.

Madame la Présidente explique que le CA aurait dû avoir 30 membres mais que cette année, il n'y a pas de représentation des parents. Il s'agit d'une situation exceptionnelle. Il n'y a pas eu de candidature des parents aux élections donc les 7 sièges de parents restent vacants.

Le CA cette année compte donc 23 membres. Se pose donc la question du quorum. Selon un décret datant de 2012, le calcul du quorum se fait à partir de la composition effective du CA.

Le quorum cette année est donc de 12.

Madame Jacobs explique qu'un décret datant du 24 octobre 2013 fixe une nouvelle composition du CA des EPLE.

Selon ce décret le CA comptera désormais parmi ses membres, deux représentants de la commune et deux représentants du Conseil Général.

Ce décret entre en vigueur à compter du 3 novembre. Son application se fera progressivement en cours d'année. Il faudra attendre les délibérations des collectivités.

Madame la Présidente passe ensuite au rappel des attributions du CA.

2. Règlement intérieur du CA

Madame la Présidente propose de mettre aux voix l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration du 04/11/2014. Elle vérifie au préalable quels sont les membres du CA qui pourront voter.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

Le règlement intérieur du Conseil d'administration du 04/11/2014 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 25/09/2014

Madame la Présidente explique que le CA d'installation a lieu ce jour le 4 Novembre 2014, et non le 18 comme mentionné sur le procès-verbal.

La Présidente propose de mettre aux voix l'adoption du Procès-Verbal de la réunion du 25/09/2014.

Monsieur CLERVAUX ne prend pas part au vote et madame BELLEVUE s'est momentanément absentée.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
16	16	0	0

Le Procès-Verbal de la réunion du 25/09/2014 est adopté à l'unanimité.

4. Installation des instances

Madame la Présidente rappelle la composition des différentes instances ; chacune est installée.

- La Commission permanente ;
- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (des enseignants de SVT se joindront au CESC) ;
- La Commission éducative ;
- Le Conseil de discipline.

5. Liste des activités des associations (Association Sportive et Culturelle, Foyer Socio-Educatif)

Madame la présidente rappelle quel est le but de ces associations. A savoir développer le sens des responsabilités des élèves. Elles permettent en outre aux élèves de s'engager dans des projets. Ces deux associations ont tenu leur Assemblée Générale en début d'année et ont voté des activités.

1°) Les activités de l'Association sportive et culturelle :

En ce qui concerne l'Association Sportive et Culturelle, les enseignants d'EPS assurent ces activités en général le mercredi après-midi.

Une liste des activités et de leurs créneaux horaires a été donnée à l'ensemble des membres du CA.

Madame la Présidente explique que pour le football, l'association a signé une convention avec le collège Gérard Holder pour l'utilisation de leur terrain synthétique.

De même pour l'activité volley-ball, l'association a signé une convention avec l'Externat Saint-Joseph pour utiliser leur hall avenue Schoelcher.

Madame la présidente présente la liste des activités de l'ASC aux voix:

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

La liste des activités de l'association Sportive et Culturelle est approuvée à l'unanimité.

2°) Ensuite la liste des activités du FSE est mise aux voix.

Monsieur COLIN, représentant du Conseil municipal, fait remarquer qu'une heure pour le jeu d'échecs c'est insuffisant compte tenu de la nature du jeu. Les enseignants lui expliquent la difficulté à trouver un intervenant pour encadrer les élèves pendant deux heures.

Madame la présidente présente la liste des activités du FSE aux voix:

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

La liste des activités du Foyer Socio-Educatif est approuvée à l'unanimité.

6. Délégation de signature des contrats, conventions, marchés publics

Madame la Présidente demande qu'on lui accorde une délégation pour les signatures de contrats et de marchés publics. Elle rappelle que sans cette délégation le Conseil d'administration serait obligé de siéger en permanence.

Stacy Etinoff, une des représentantes des élèves demande qu'on lui explique ce qu'est une délégation de signature ; ce que fait madame la Présidente.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	0	0

La délégation de signature est accordée à l'unanimité.

7. Les logements de fonction

Madame la présidente rappelle que ce point doit être porté chaque année à l'ordre du jour. Cette année il n'y a pas de mouvement du personnel logé. Donc pas de proposition d'attribution et pas de délibération.

Il y a trois logements de fonction :

- Un de type F4 occupé par madame Sandra MARIE-ROSE, agent technique principal ;
- Un de type F4 occupé par monsieur Myrto CLOTILDE, adjoint-gestionnaire ;
- Un de type F5 occupé par madame Marie-Hélène JACOBS, principale.

8. Désaffectation du véhicule du collège

Le véhicule du collège date de 2003. Une demande de changement a été faite au Conseil général. Elle a été accordée dans la subvention d'investissement pour 22 900 euros. Le véhicule sera donc changé début 2015. Il vaut 1200 euros à l'Argus.

Il y a eu des propositions émanant de trois concessionnaires.

- Un utilitaire de marque Peugeot
- Un utilitaire de marque Renault
- Un utilitaire de marque Citroën.

Deux décisions sont à prendre.

1°) Celle de sortir le véhicule de l'inventaire des biens (c'est la désaffectation)

Les membres du CA doivent voter cette désaffectation qui sera suivie d'une cession à titre onéreux.

2°) La cession auprès des concessionnaires automobiles.

Les membres du CA débattent de deux possibilités :

- Voter la désaffectation du véhicule et reporter la question de la cession au 18 novembre, date du prochain CA.
- Reporter ces deux décisions au prochains CA.

Finalement madame la Présidente propose de reporter ces deux questions à la séance du 18 novembre. Les membres du CA sont d'accord.

9. Informations diverses

- Bilan de l'exercice d'évacuation du 30 septembre 2014 : relevé des points positifs et des points négatifs.
- Rapport de l'APAVE, société basée à Kourou et chargée de vérifier les installations électriques : L'APAVE n'a identifié aucune non-conformité et n'a rien relevé de particulier.
- Composition du Conseil Pédagogique : 14 membres ; rappel de la composition du Conseil Pédagogique, son rôle et sa création par la loi datant de 2005.
- Cross d'établissement du 14 novembre 2014, de 7h à 10h45, au stade municipal Georges CHAUMET : participation de tous les élèves, communauté éducative mobilisée. L'infirmier monsieur Joseph sera accompagné de 15 élèves pour assurer la sécurité.
- La réunion du CESC aura lieu le 13 novembre.
- La prochaine réunion CA se réunira le 18 novembre. Deux points seront abordés : le budget 2015 et la désaffectation du véhicule de l'établissement.

10. Questions diverses

Pas de question diverse.

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil d'administration pour leurs présence et participation et lève la séance à 18h40.

La secrétaire de séance



Yasmina PATIENT




Marie-Anne JACOBS

Conseil d'Administration du 4 novembre 2014